



Les coursiers à vélo en Normandie

Analyse de la base SIRENE



Contexte

Depuis quelques années, les livreurs ou coursiers à vélo investissent peu à peu les grandes villes.

Alors que le concept a été mis en œuvre à grande échelle par Deliveroo à partir de 2013, l'acteur emblématique de l'essor de ce service est aujourd'hui Uber Eats. Les commandes sont prises via une application mobile ou un site web auprès des restaurants partenaires et sont livrées par des coursiers indépendants (vélo, scooter, etc.). En France, Deliveroo est arrivé en 2015, Uber Eat en 2016, et se sont rapidement développés sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, il existe différentes plateformes concurrentes, présentes dans plus de 400 villes françaises : Uber Eats, Yper, Stuart, Frichti, Deliveroo, Just Eat, etc.

En Normandie, le site web « [Coursier job](#) » recensait, en mars 2022, une présence de services de coursiers dans 17 agglomérations.



Coursier Job

Durant la crise sanitaire, et notamment les périodes de fermeture des restaurants et de confinement, la livraison des repas est devenue incontournable pour les restaurateurs qui souhaitent maintenir la continuité de leur activité. Les plateformes ont vu leurs commandes grimper en flèche et s'étendre sur une bonne partie du territoire.

Cette progression est naturellement allée de pair avec celle de la population de coursiers, toutefois encore mal connue étant donné qu'elle n'est pas salariée. Devenir coursier nécessite, avant tout, de créer son entreprise. Cette note propose donc d'analyser l'évolution de cette profession en Normandie, à partir de données de création d'entreprises.



sirene.fr

La base SIRENE de l'INSEE est le fournisseur des données d'identité des entreprises et des établissements. Elle est accessible librement et gratuitement.

Lors de la création d'une société, le centre des formalités des entreprises lui attribue un des 732 codes classifiant les activités professionnelles en France.

Le code NAF 5320Z correspond aux métiers de l'activité : « autres activités de poste et de courrier ». En 2021, près de 55 000 sociétés sont immatriculées sous ce code. Il ressort de l'analyse des raisons sociales que les entreprises de cette branche sont essentiellement des sociétés de coursiers à vélo.

Lors de son inscription au répertoire, un établissement est, sauf exception, à l'état « actif ». Le passage à l'état « fermé » découle de la prise en compte d'une déclaration de fermeture. Un établissement fermé peut être rouvert. Le passage à l'état « cessé » découle de la prise en compte d'une déclaration de cessation administrative, elle est irréversible.

La source SIRENE permet de disposer d'une bonne vision de l'évolution de la démographie de la population de livreurs à vélo. Il est toutefois probable qu'un certain nombre de cessations ou d'interruptions d'activité ne soient pas déclarées, et par ailleurs, plusieurs livreurs peuvent se partager le même compte. Le nombre d'entreprises actives n'est donc pas égale au nombre de travailleurs à vélo indépendants.

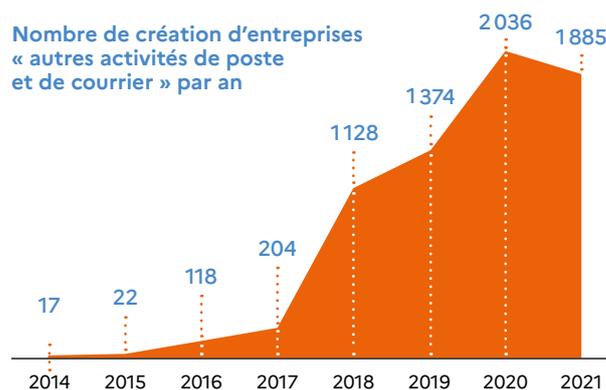
Le boom des coursiers à vélo en Normandie

En Normandie, l'analyse de la base SIRENE montre que la création d'entreprises « autres activités de poste et de courrier » a commencé à augmenter en 2016 et connu un bon fulgurant en 2017. Après un léger ralentissement en 2018, la création d'entreprises a de nouveau été en nette progression en 2019. Enfin, suite au premier déconfinement de la Covid-19, un second ralentissement a été constaté en 2020.

Entre 1990 et 2021, 6 898 entreprises ont été créées, dont 6 745 entre 2016 et 2021. La très grande majorité de ces entreprises sont des micro-entreprises⁽¹⁾, un statut adapté aux entreprises sans salarié. 5 774 entreprises étaient toujours actives en 2021.

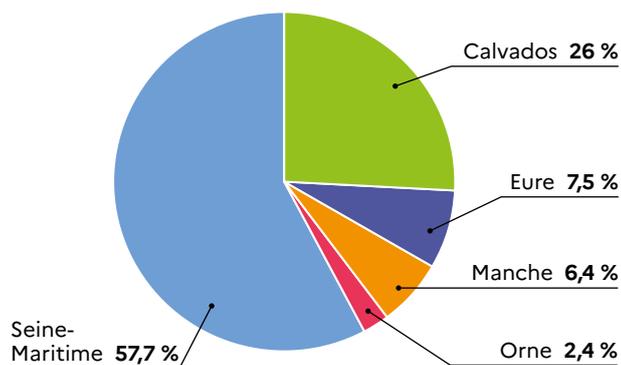
La création d'entreprises n'est pas homogène sur le territoire normand. Plus de 50 % de celles-ci sont implantées en Seine-Maritime.

Nombre de création d'entreprises « autres activités de poste et de courrier » par an

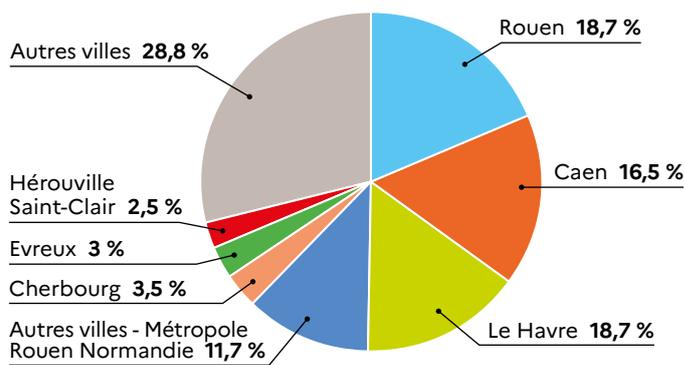


Les principales villes normandes sont concernées par le développement de cette activité, avec toutefois un développement concentré sur les trois grandes agglomérations, et notamment leur commune centre. Rouen, Caen et Le Havre concentrent plus de la moitié des créations d'entreprises.

Part des entreprises normandes « autres activités de poste et de courrier » créées depuis 1990 par département



Part des entreprises normandes « autres activités de poste et de courrier » créées depuis 1990 par commune



Qui sont les livreurs à vélo normand ?

Pour pouvoir créer un compte sur une plateforme de livraison, il est nécessaire d'avoir au moins 18 ans et être enregistré sous statut de micro-entrepreneur. Nombre d'études ont montré que la livraison à vélo est une activité majoritairement masculine. La Normandie ne déroge pas à ce constat. 91 % des entreprises ont été créés par des hommes.

Une étude en cours pour aller plus loin

L'activité de livraison sur des délais courts devrait continuer à se développer, en se diversifiant au-delà de la livraison des repas. La cyclo-logistique urbaine, encore naissante, s'avère plus efficace et moins polluante que les véhicules thermiques pour ce type d'activité, et pourrait augmenter très fortement dans les années à venir. En Normandie, l'entreprise « [pharmao](#) » par exemple, propose de livrer, à vélo, des médicaments à partir du réseau de pharmacie dans plusieurs villes.

La DREAL, en partenariat avec la métropole de Rouen et la DDTM de Seine-Maritime, a lancé une étude, début 2022, intitulée « Usages et sécurité routière des travailleurs à vélo à Rouen ». En effet, cette activité présente de fortes interactions avec le tissu urbain, et également son lot de risques. En mai 2021, à Sotteville-lès-Rouen, un livreur à vélo est décédé lors d'une collision avec une voiture⁽²⁾. Un autre a été agressé sur le plateau nord de Rouen en février 2022⁽³⁾.

L'étude vise, dans un premier temps, à identifier les acteurs concernés et objectiver l'enjeu de la sécurité des travailleurs à vélo. Ensuite, il s'agira d'identifier et de caractériser les problèmes : aménagement, équipement des vélos, comportement des travailleurs à vélo, etc. L'étude devrait enfin donner des pistes, en ce qui concerne les services, les actions de sensibilisation et les infrastructures, pour favoriser de meilleures conditions de sécurité de ces travailleurs à vélo.

(1) La fusion des régimes micro-entrepreneur ou d'auto-entrepreneur a eu lieu en 2016 en optant pour le régime fiscal de la micro-entreprise. Le terme auto-entreprise a donc été remplacé par celui de micro-entreprise.

(2) https://actu.fr/normandie/sotteville-les-rouen_76681/accident-dans-agglo-de-rouen-un-cycliste-uber-eats-tue-par-un-automobiliste_41668614.html

(3) <https://www.ouest-france.fr/normandie/rouen-76000/en-pleine-nuit-a-rouen-un-livreur-violemment-agresse-bfe3e504-8fef-11ec-95a4-d5c5ba442d3d>